



Service de Protection Juridique des Majeurs  
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

## **L'index d'égalité professionnelle femmes-hommes**

L'index d'égalité professionnelle femmes-hommes a été déclaré sur le site du Ministère du travail (EgaPro) le 2 février 2026.

Notre index est incalculable car le nombre de points maximums des indicateurs calculables est inférieur à 75.

### **Résultats détaillés :**

- Indicateur d'écart de rémunération : incalculable
- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles : note obtenue 35/35
- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 100% note obtenue 15/15
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : note obtenue : 5/10